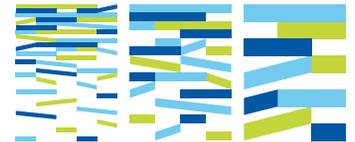




RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# services et **2024** horaires de navigation



© VNF/DTNE

Commerce  
Plaisance

Direction territoriale Nord-Est  
169 rue de Newcastle  
CS 80062  
54036 Nancy cedex  
Service relations clientèle-usagers  
03 83 95 30 01 - ADVE.DT-Nord-Est@vnf.fr

VNF.fr



**Zones de compétence territoriale des unités territoriales d'itinéraire de la Direction territoriale Nord-Est de Voies navigables de France**

**Pour tout problème sur le réseau :**  
**PC 24/24 - 7j/7j de Koenigsmacker**  
**Tél. 03 82 55 01 58**  
**ou à défaut n° vert de VNF**

**0 800 863 000** **Service & appel gratuits**



**Téléchargez l'app mobile Navi**  
 "votre service d'information fluviale à portée de main".

Accédez avec Navi à l'ensemble des informations utiles sur les conditions de navigation et l'état du réseau fluvial en France, en temps réel.

Activez le mode navigation ou encore calculez votre itinéraire avec cette application.

**Bateaux de commerce**

Sur l'ensemble du réseau fluvial géré par la Direction territoriale Nord-Est de Voies navigables de France, tous les bateaux de commerce doivent annoncer leur entrée sur le réseau ou leur départ d'un des ports situés à l'intérieur du réseau, en indiquant leur destination au centre régional d'annonce (numéro vert : 0 800 519 665) qui recevra les appels chaque jour d'ouverture avant 15h00 pour un voyage débutant le lendemain.

Les bateaux de commerce désirant bénéficier du passage à la demande (hors horaires de navigation libre, et dans la plage d'horaires de navigation) doivent en faire la demande au centre régional d'annonce avant 15h00 pour un voyage débutant le lendemain.

**POUR S'ANNONCER**

**0 800 519 665** **Service & appel gratuits**

**Bateaux de plaisance**

**Sur le réseau à petit gabarit :**  
**en basse saison :**  
 du 1er janvier au 31 mars et du 1er novembre au 31 décembre

Sur l'ensemble du petit gabarit géré par la Direction territoriale Nord-Est de VNF, tous les bateaux de plaisance doivent annoncer leur entrée sur le réseau ou leur départ d'un des ports situés à l'intérieur du réseau, en indiquant leur destination au centre régional d'annonce (numéro vert 0 800 519 665) qui recevra les appels chaque jour d'ouverture avant 15h00 pour un voyage débutant le lendemain.

**en haute saison :**  
 du 1er avril au 31 octobre

Sur les secteurs manuels du réseau petit gabarit, les plaisanciers doivent demander la première éclusée avant 15h00 pour le lendemain à l'agent les prenant en charge, ou sur la Meuse en appelant le PC d'itinéraire (lieu d'arrêt du soir et heure de remise en marche le lendemain).

# SERVICES ET HORAIRES DE NAVIGATION 2024

## voies à grand gabarit

canal de la Meuse, passage de l'écluse de Givet			
passage de l'écluse 59 des Quatre Cheminées	horaires	dont navigation libre	dont navigation à la demande
<b>bateaux de commerce</b>			
du 1er janvier au 29 février et du 11 novembre au 31 décembre			
lundi au samedi	7h00 à 19h00	7h00 à 17h00	17h00 à 19h00
dimanches et jours fériés	9h00 à 18h00	9h00 à 18h00	
du 1er mars au 10 novembre			
lundi au samedi	6h00 à 20h00	7h00 à 19h00	6h00 à 7h00 19h00 à 20h00
dimanches et jours fériés	9h00 à 18h00	9h00 à 18h00	
<b>bateaux de plaisance</b>			
toute l'année	la navigation est limitée aux périodes diurnes dans les plages de navigation libre des bateaux de commerce		
<b>jours de fermeture</b>			
1er janvier - 1er mai - 1er novembre - 11 novembre - 25 décembre			

Moselle canalisée, d'Apach à Neuves-Maisons			
	horaires	dont navigation libre	dont navigation à la demande
<b>ouvrages d'Apach à Talange</b>			
<b>bateaux de commerce</b>			
toute l'année	24 heures sur 24	24 heures sur 24	
<b>bateaux de plaisance</b>			
toute l'année	la navigation est limitée à la période diurne		
<b>ouvrages de Metz à Clévant</b>			
<b>bateaux de commerce</b>			
toute l'année	24 heures sur 24	5h30 à 23h30	23h30 à 5h30
<b>bateaux de plaisance</b>			
toute l'année	la navigation est limitée aux périodes diurnes dans les plages de navigation libre des bateaux de commerce		

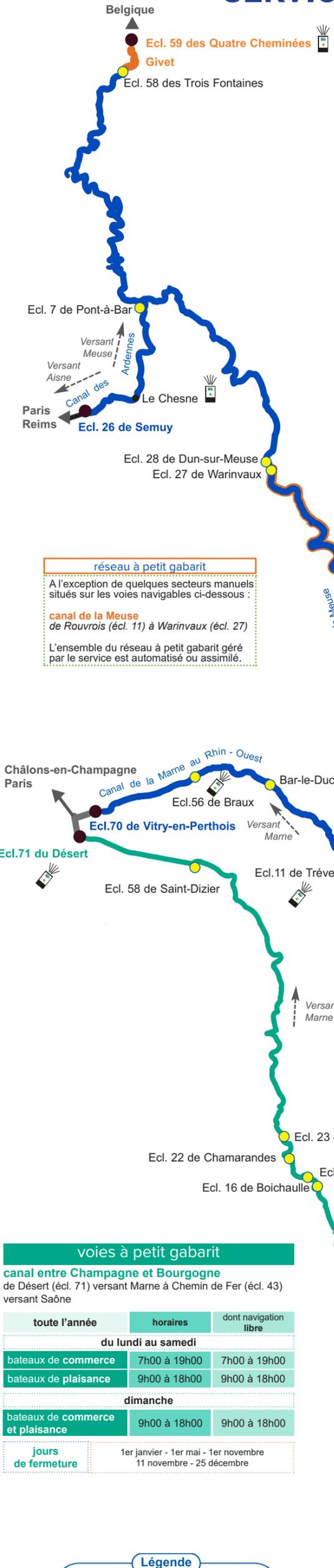
jours de fermeture	
d'Apach à Metz	24 décembre à 16h30 au 26 décembre à 16h30 du 31 décembre à 14h00 au 1er janvier à 14h00

écluses d'Ars/Moselle - Pagny/Moselle - Blénod-lès-PAM - Custines - Clévant	
1er janvier - 1er mai - 1er novembre - 11 novembre - 25 décembre (sans passage à la demande dans la nuit suivant ces jours de fermeture)	

ouvrages de Pompey à Neuves-Maisons			
<b>bateaux de commerce</b>			
du 1er janvier au 14 avril et du 11 novembre au 31 décembre			
lundi au vendredi	24 heures sur 24	7h30 à 17h30	17h30 à 7h30
samedis, dimanches et jours fériés	24 heures sur 24	9h00 à 18h00	18h00 à 9h00
du 15 avril au 10 novembre			
lundi au vendredi	24 heures sur 24	6h00 à 20h00	20h00 à 6h00
samedis, dimanches et jours fériés	24 heures sur 24	9h00 à 18h00	18h00 à 9h00
<b>bateaux de plaisance</b>			
toute l'année	la navigation est limitée aux périodes diurnes dans les plages de navigation libre des bateaux de commerce		
<b>jours de fermeture</b>			
1er janvier - 1er mai - 1er novembre - 11 novembre - 25 décembre (sans passage à la demande dans la nuit suivant ces jours de fermeture)			

réseau à petit gabarit			
A l'exception de quelques secteurs manuels situés sur les voies navigables ci-dessous :			
<b>canal de la Meuse de Rouvrois (écl. 11) à Warinvaux (écl. 27)</b>			
L'ensemble du réseau à petit gabarit géré par le service est automatisé ou assimilé.			

Canal des Vosges - passages des ponts mobiles manuels de Thunimont et de Selles		
commerce service spécial d'éclusement	commerce et plaisance navigation libre	commerce service spécial d'éclusement
<b>HAUTE SAISON du 1er avril au 31 octobre - du lundi au dimanche</b>		
7h00 à 9h00 annonce 48h à l'avance	9h00 à 18h00	18h00 à 19h00 annonce 48h à l'avance
<b>BASSE SAISON du 1er janvier au 31 mars et du 1er novembre au 31 décembre - du lundi au vendredi</b>		
7h00 à 8h30 annonce 48h à l'avance	8h30 à 16h30 annonce 48h à l'avance	16h30 à 19h00 annonce 48h à l'avance
samedi et dimanche		
7h00 à 19h00 annonce 48h à l'avance uniquement bateaux de commerce		



voies à petit gabarit		
<b>canal entre Champagne et Bourgogne</b>		
de Désert (écl. 71) versant Marne à Chemin de Fer (écl. 43) versant Saône		
toute l'année	horaires	dont navigation libre
du lundi au samedi		
bateaux de commerce	7h00 à 19h00	7h00 à 19h00
bateaux de plaisance	9h00 à 18h00	9h00 à 18h00
dimanche		
bateaux de commerce et plaisance	9h00 à 18h00	9h00 à 18h00
<b>jours de fermeture</b>		
1er janvier - 1er mai - 1er novembre - 11 novembre - 25 décembre		

voies à petit gabarit			
<b>canal des Vosges</b> de Messein (écl. 47) versant Moselle à Corre (écl. 46) versant Saône			
du 1er janvier au 31 décembre - du lundi au dimanche			
commerce et plaisance	7h00 à 19h00	7h00 à 19h00	-
<b>jours de fermeture</b>			
1er janvier - 1er mai - 1er novembre - 11 novembre - 25 décembre			

**canal de la Marne au Rhin Est** de Frouard (écl. 27) à Réchicourt le Château (écl. 2)  
**canal de la Marne au Rhin Ouest** de Toul (écl. 27b) à Vitry en Perthois (écl. 70)  
**canal des Ardennes** de Pont à Bar (écl. 7) versant Meuse à Semuy (écl. 26) versant Aisne  
**canal de la Meuse** de Troussey (écl. 1) à l'écluse 58 des Trois Fontaines  
**embranchement de Nancy** liaison entre le canal de la Marne au Rhin et le canal des Vosges de Laneuveville dvt Nancy (écl. 13) versant Meurthe à Richardménéil (écl. 5) versant Moselle

	horaires	dont navigation libre	dont navigation à la demande
<b>BASSE SAISON</b> du 1er janvier au 31 mars et du 1er novembre au 31 décembre			
bateaux de commerce	7h00 à 19h00	-	7h00 à 19h00
bateaux de plaisance	9h00 à 18h00	-	9h00 à 18h00

	horaires	dont navigation libre	dont navigation à la demande
<b>HAUTE SAISON</b> du 1er avril au 31 octobre			
bateaux de commerce	7h00 à 19h00	9h00 à 18h00	7h à 9h et 18h à 19h
bateaux de plaisance	9h00 à 18h00	9h00 à 18h00	-
<b>jours de fermeture</b>			
1er janvier - 1er mai - 1er novembre - 11 novembre - 25 décembre			

cas particuliers	
<b>canal de la Marne au Rhin Est</b> de Xures (écl. 14) à Réchicourt (écl. 2)	
<b>EN HAUTE SAISON</b> du 1er avril au 31 octobre pour les bateaux de commerce et de plaisance	<b>7h00 à 19h00</b>

### Légende

- Voies navigables :**
- grand gabarit
  - grand gabarit
  - petit gabarit
  - petit gabarit
- Ecluses :**
- écluse d'entrée sur le réseau géré par la DTNE
  - écluse
  - télécommandes (prêt/dépôt)